



RECOUVREMENT DE CRÉANCES : BESOIN DE CASH ?

1 PME sur 4
en défaillance
pour cause
d'impayés

1 PME sur 4
seulement règle ses
factures dans les
délais

11,5 jours
Nombre moyen de
jours de retard de
règlement

Un forfait
tout
compris

Afin de **simplifier et de sécuriser la gestion de trésorerie de votre entreprise**, Judicial a développé une offre unique, combinant protection et accompagnement juridique au quotidien, le tout sous forme d'un forfait à coût fixe et assuré par **une équipe interne 100% dédiée au recouvrement de vos créances**.

VOTRE TRÉSORERIE AU QUOTIDIEN RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Sans
RDV

- **Gagnez en temps et en efficacité** sur la gestion de vos impayés :
 - Des spécialistes du recouvrement de créances répondent par téléphone à toutes vos questions d'ordre juridique, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, sans RDV,
 - La gestion de vos créances : en action directe par l'application de la « loi Gayssot » pour le Transport Routier de Marchandises, ou de façon classique par la mise en place d'actions ciblées de relances et mises en demeure.
- **Sécurisez vos actions face aux mauvais payeurs** :
 - La recherche d'une **solution amiable** avant tout,
 - Une intervention par **une équipe neutre et 100% dédiée**, chargée de la défense de vos seuls intérêts.
- **Maîtrisez le coût de vos recouvrements** :
 - Une franchise de 15% des sommes recouvrées plafonnée à 3.750€ HT par dossier.

VOS CONTENTIEUX PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE*

Jusqu'à
1.750 €
TTC
par créance

- **L'accompagnement jusqu'à l'exécution** du jugement et la restitution du montant de la créance :
 - Devant les juridictions commerciales, les Cours d'Appel et de Cassation,
 - Prise en charge des frais de justice : avocats, experts, huissiers*,
 - Libre choix de l'avocat.
- **Attention !** Pas de prise en charge pour des faits antérieurs à la signature du contrat ni dans les 60 jours suivants sa prise d'effet. Garantie complémentaire à la Garantie Relations Commerciales. Chaque créance doit être certaine, liquide et exigible, et d'un montant supérieur à 300€ HT.

**Renseignements juridiques illimités
sur vos droits relatifs aux créances**



Vous gagnez en
compétence

**Négociations amiables pour
recouvrer vos créances au plus vite**



Votre cash est
sécurisé

**Prise en charge des frais de justice
en cas de contentieux***



Vos coûts sont
maîtrisés

Judicial (siège social)
3 boulevard Diderot - CS 21245
75590 PARIS cedex 12
www.judicial.fr - contact@judicial.fr

Pour nous contacter :
01 44 87 66 00

* A hauteur des plafonds contractuels

Judicial
Droit et Assurance
une société **april**